



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 018-211801790-20260627-2026_034-DE



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 0

Absents : 2

Date de la convocation :

23/06/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-034

Le samedi vingt-sept juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Adeline HIREL TRIBALAT, Michel MONTEL

Attribution des subventions 2026 aux associations

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2026-030 du 05 juin 2026 relative au règlement d'attribution des subventions communales aux associations ;

Considérant que la commune de Pigny s'engage depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre des projets provenant du monde associatif notamment dans les domaines sportifs, sociaux, culturel ;

Considérant qu'à ce titre, la commune de Pigny apporte son soutien financier et logistique aux associations intervenant sur son territoire, dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général ou contribuent à son développement grâce à la diversité des activités et des projets qu'elles proposent ;

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

Considérant les demandes de subventions de ces associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes les subventions 2026 dont les montants sont présentés ci-dessous :

Associations	Montant attribué
Foyer Rural	1 700,00 €
Foyer Rural – Section Natation	3 000,00 €
Les Amis de l'Ecole Publique du RPI	800,00 €
Coopérative scolaire	100,00 €
Cémadouleur 18	2 000,00 €
Association Européenne ELA	150,00 €
Comité du Cher - Ligue contre le cancer	20,00 €
Rencontre USEP ST5-Martin	50,00 €
Jeunesse au plein air	20,00 €
PEP du Cher	20,00 €
Les Amis des Bibliothèques du Cher	100,00 €
Total subventions attribuées	7 960,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 voix)

DECIDE

- D'approuver l'octroi des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2026 aux associations suivantes :

Associations	Montant sollicité
Foyer Rural	1 700,00 €
Foyer Rural – Section Natation	3 000,00 €
Les Amis de l'Ecole Publique du RPI	800,00 €
Coopérative scolaire	260,00 €
Cémadouleur 18	2 000,00 €
Association Européenne ELA	150,00 €
Rencontre USEP Saint-Martin	50,00 €
Propositions - Total	7 960,00 €

- D'imputer les dépenses au budget de la commune (65748)

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET
Contre : 0 voix

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

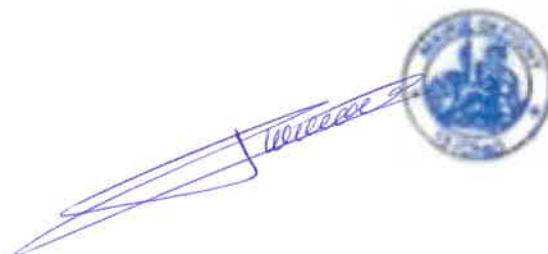
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT

Patrick RICHARD, Maire de Pigny



Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :